

St-Pierre, le 10 novembre 2017

État des réceptions publiques au sein de la DRFIP de La Réunion, et des relations avec le public

Monsieur le Directeur de la DRFIP de La Réunion,

Vous avez reçu au 1er semestre les trois organisations syndicales de la DRFIP sur un projet de changement de plage horaire des réceptions au sein de notre DRFIP, passage de 12h30 à 12H.

Lors de cette entrevue à laquelle vous étiez avec M. LE PODER, une OS avait soulevé le problème affectant le SIP de St Pierre du fait d'une forte affluente non régulée comme précédemment.

En effet, les agents partaient pour la pose déjeuner vers 13h ou 13h15 au plus tôt, alors qu'auparavant ils arrivaient à déjeuner vers 12h35 / 12h40 avec une fermeture à 12h30.

La section locale FO DGFIP, avait soulevé ce jour là et quelques temps plus tard lors d'un groupe de travail DUERP portant sur les SIP des problèmes affectant l'ensemble des agents et de facto les contribuables.

Le problème n°1 était le retard au sein du SPF (remarque et intervention de la section locale FO DGFIP en CTL).

Lors des GT DUERP, la section avait insisté que ce retard était bien plus grave contrairement aux propos de M. LE PODER et M. BRIXY qui disaient que cela n'était pas si grave et soulignaient en disant «on dégrève celui qui est imposé à tort et ré-impose le nouveau propriétaire en cas de mutation et cela se fera au cas par cas et ne nécessite aucun emploi».

FO DGFIP a soulevé la problématique des logements sociaux.

Nombreux sont les projets LTS et LLTS, nombreux sont les personnes qui y logent.

Les mutations ne sont pas faites, de même que les documents d'arpentage.

Ces contribuables ont déposé des 2042 afin d'avoir leur avis d'imposition ou de non-imposition pour les bourses et aides.

Mais ces 2042 ne peuvent être définitives en l'absence d'affectation dans un local effectif, du fait que ces locaux n'existent pas encore dans nos bases d'information (donc saisie provisoire puis après définitive double travail).

A ce titre, vous n'êtes pas sans savoir, que tout agent faisant de la réception utilise le logiciel ORCFA, qui recense le nombre de réceptions, le "flux d'accueil".

Et vous ne pouvez ignorer la hausse de fréquentation de certains postes malgré réorganisation quand vous avez à disposition les informations de ces flux via ORCFA quand on compare les flux d'accueil des dernières années depuis 2015.

Il pouvait sembler logique qu'avec la création du SIP de St-Louis, la réception à St Pierre serait moindre.

Ce qui n'apparaît pas dans les recensements des flux d'accueil.

On peut supposer que le planning du PAS a participé sur tous les postes à une nette progression du flux, du fait de devoir créer un compte et faire sa déclaration en ligne (contrat de VSC à l'appui). Mais ce fait ne peut expliquer l'augmentation de fréquentation disproportionnée sur certains postes.

Ainsi on peut constater pour le SIP de St-Pierre une "explosion" de la fréquentation passant de près de 68 000 en 2016 à près de 93 000 depuis le 1er janvier 2017 (presque 37% !), bien plus que la hausse comparée aux données du département à ce jour (15%).

Les agents n'en peuvent plus, et l'explosion ne s'arrête pas à St Pierre, et touche particulièrement tout le SUD, avec St Joseph (plus de +60%), St Louis (presque +28%), oui St Louis du fait que son foncier dépend encore de St Pierre, ne pouvait absorber toute la réception qui en dépendait auparavant, et le Tampon, dans une moindre mesure (+10%).

Cette hausse de la fréquentation a des conséquences.

Ce vendredi un agent du tampon a rempli une fiche de signalement d'agression.

Et comme des faits similaires ont déjà été rapportés auprès de la direction.

La section locale s'est rendu sur place. On ne peut que déplorer que ce soit plus que fréquent. De plus l'ensemble des agents confrontés au public, ont réaffirmé que cela est plus que fréquent mais remplir une fiche ne sert à rien car, nous sommes vite stigmatisés et rien de concret ne se fait au niveau de la DRFIP.

Il est plus que fréquent que des contribuables se trouvent «baladé» entre le Tampon et St Pierre. Ou St Pierre et d'autres postes du sud. Cela ne peut continuer.

Face à ce problème, lors des GT DUERP les représentants de l'administration avaient insisté en arguant qu'ils aviseraient au moment donné. **Mais le moment donné est plus que critique.**

Surtout quand on peut constater les méthodes peu orthodoxes, préconisées pour la relance et la taxation dans les services d'assiette (CF copie ci dessous - vues à Champ Fleuri, dans le sud et l'ouest)).

Nous évoquons encore des relances "intempestives" et à tort des contribuables ayant déjà déposé ou étant définitivement partis sous d'autres cieux...

Là, nous touchons au corps du métier, à son sens, abuser des relances à tort, utiliser des procédures qui n'existent pas (taxation à l'impôt sur le revenu sans 2120 ?), réclamer des impositions en faisant fi des droits du contribuable (la DGFIP de la Réunion crée de nouveaux délais légaux?), nous laisse perplexe.

Dès lors il n'est pas étonnant que les lauréats aux différents concours soient si peu nombreux si rien ne correspond à la législation.

A ce titre la section locale FO DGFIP de La Réunion souhaiterait avoir des explications sur ces fréquentations plus nombreuses et sur ces nouvelles procédures "métier" et "de droit" afin de préparer notre intervention auprès de Madame la Déléguée.

SEMAINE MMA 2017
du 16/10 au 20/10

Priorité Relance Amiable

Liste des relances

SI FLR	Pas de réponse	NI	18800 € 1P
Pas de FLR	→	Sans réponse	
< 200 €	→	Taxe	(sans 2120)
> 200 €	→	2120	(Attente 30j)
> 3000 €	→	2111 (AR)	pour Taxer
		2120	Taxer

Relance.

Traitement de la relance.

Sans réponse Pas de FLR

Code à utiliser → Sans réponse.

Si FLR (ou N-E) NI → mettre code NI

Imposable = 200 € → Taxé sans 2120

Entre 200 € et 3000 € → 2110 délai 15 jours
2120 oui et Taxé.

≥ 3000 → 2111 et 2120 AR → Taxé

Simulation →